

**Bureau du 8 mars 2018**

Membres en exercice : 17

Membres présents ou suppléés : 11

Membres ayant donné mandat : 0

Nombre de voix : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION n°20180047**  
**NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL**  
**ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL (CESC)**

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 1<sup>er</sup> mars 2018, s'est réuni le jeudi 8 mars 2018 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative :

- M. Roland CANAYER, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- M. Jean-Pierre ALLIER, 2<sup>ème</sup> vice-président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- M. Kisito CENDRIER, représentant du personnel de l'EP PNC,
- M. Lucien AFFORTIT, président de la commission *Tourisme* de l'EP PNC,
- M. Alain JAFFARD, président de la commission *Architecture-Urbanisme-Paysage* de l'EP PNC,
- M. Christian HUGUET, président de la commission *cynégétique* de l'EP PNC,
- M. Jean-Pierre LAFONT, président de la commission *Forêt* de l'EP PNC,
- M. Thomas VIDAL, président de la commission *Biodiversité* de l'EP PNC,
- M. Georges ZINSSTAG, président de la commission *Agriculture* de l'EP PNC,
- M. Xavier CANELLAS, représente M. Xavier GANDON, directeur de la DDT de la Lozère.

Vu le code de l'environnement et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu le règlement intérieur des instances de l'établissement public du Parc national des Cévennes en date du 28 septembre 2017,

Vu la délibération n°20170069 du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes du 28 février 2017 relative au Conseil économique, social et culturel,

Considérant que les commissions thématiques se sont réunies le :

- 26 octobre 2017 pour la commission *Biodiversité* ;
- 14 novembre 2017 pour la commission *Patrimoine culturel* ;
- 28 novembre 2017 pour la commission *Forêt* ;
- 1<sup>er</sup> février 2018 pour la commission *Agriculture* ;
- 15 février 2018 pour la commission *Tourisme* ;

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le bureau de l'EP PNC valide la nomination des membres du CESC suivants :

**6 représentants de la commission Biodiversité :**

Mme Marie-Claude BERJAMIN, syndicat des forestiers privés du Gard,  
M. Alain LAGRAVE, conservatoire d'espaces naturels Languedoc-Roussillon,  
M. Dominique BUGAUD, unité biodiversité DDT 48,  
M. Pierre-Alain AYRAL, école des mines d'Alès,  
M. Serge COLIN, centre ornithologique du Gard (COGard),  
M. Arnaud JULIEN, FDC 48.

**1 représentant de la commission Patrimoine culturel :**

Mme Marie-Lucy DUMAS, Le Lien des chercheurs cévenols.

**4 représentants de la commission Forêt :**

M. Francis MATHIEU, élu référent charte de Robiac-Rochessadoule,  
M. Bernard CABANNES, FOGFOR30,  
Mme Nathalie TREMEL, charte forestière Gorges-Causse-Cévennes,  
M. Luc TEISSONNIERE, scierie des Plantiers.

**6 représentants de la commission Agriculture :**

Mme Nadia VIDAL, chambre régionale d'agriculture Occitanie,  
Mme Muriel PASCAL, ALODEAR,  
M. Jean-François JULLIAN, agriculteur,  
M. Grégory BOULARD, atelier de transformation agroalimentaire de Florac-Trois-Rivières,  
Mme Alice MULLE, FRCIVAM,  
M. Gaël MARTIN, éleveur (ou Mickael MEYRUEIX).

**8 représentants de la commission Tourisme :**

M. Philippe GALZIN, gîteur,  
Mme Monique ROCHER, office de tourisme Cévennes-Gorges du Tarn,  
Mme Florence FAIDHERBE, FRHPA,  
M. Patrick LAFONT, SNAM,  
M. Christian NOUGUIER, ADRT 30,  
M. Éric DEBENNE, CDT 48,  
M. Matthieu ANCEY, office de tourisme Cévennes Navacelles ;  
M. Frédéric SEQUIER, PPN Aigoual.

**1 représentant de la commission Cynégétique :**

M. Olivier PELISSIER, TCA Aigoual nord.

**4 représentants de la commission Architecture, Urbanisme et Paysages :**

M. Philippe ROURE, chambre des métiers et de l'artisanat de la Lozère,  
M. François COULOMB, ordre des architectes,  
Mme Nicole CONFOLANT CHABANNES, Maisons paysannes de France (48),  
Mme Caroline ENTRAYGUES, CAUE 48.

La secrétaire de séance,



Anne LEGILE

Le président du bureau,



Henri COUDERC

